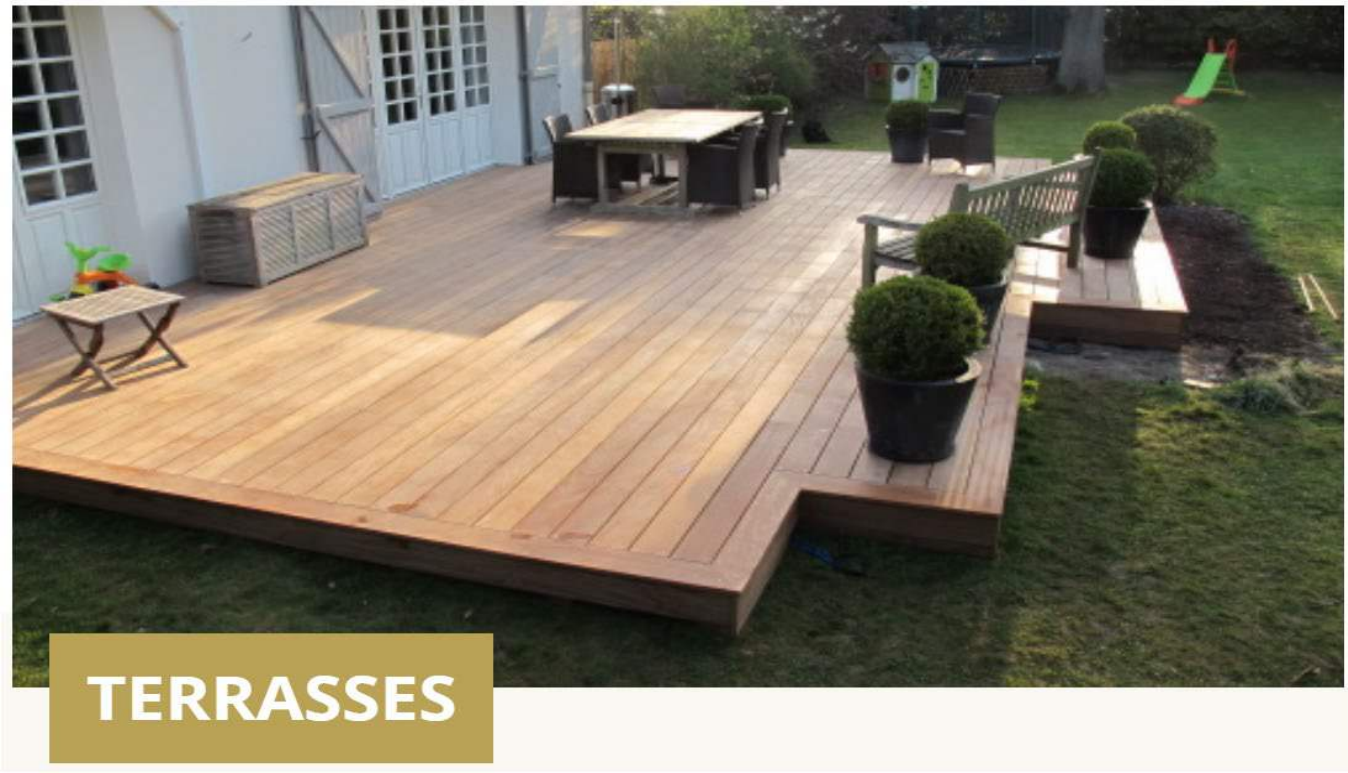

LA CHECK LIST POUR UNE TERRASSE EN BOIS DE QUALITÉ

A - CHECK-LIST STRUCTURE

A1- Le point le plus important : mise en oeuvre d'une robuste structure, surtout dans le cas d'une terrasse sur terrain naturel ou en pose flottante (sur étanchéité).

A2- En pose vissée, pose de bande bitumineuse sur les lambourdes pour limiter la tendance des lames au tuilage.

A3- Sur terrain naturel, les lambourdes sont fixées sur des plots béton ou autre fondation solide. On ne se contente pas d'une simple structure, juste posée sur plots PVC.

A4- Les lambourdes sont toujours isolées du sol ou du support en béton avec des plots ou des cales en plastique.

B - CHECK-LIST LAMES DE TERRASSE ET LAMBOURDES

B1- Les lambourdes sont sciées et rabotées dans un bois Classe 4, ET réputé stable

B2- Le bois des lames de terrasse est de Classe 4, ET réputé stable.

B3- Les lames sont sélectionnées dans le meilleur choix : pas de nœuds morts, pas d'aubier.

B4- Les lames sont droites et bien rabotées, dans des longueurs normales : entre 200 cm et 350 ou 400 cm.

B5- Le coefficient d'élancement indiqué dans la norme NF B54-040 - Lames de platelage extérieur bois (en cours de révision en 2012) est respecté.

B6- Lambourdes en bois composite : jamais sur plots, (toujours à plat sur un sol dur) ; jamais pour des lames de terrasse en bois massif.

C - CHECK-LIST POSE DU PLATELAGE ET FINITIONS

C1- Les lames et les lignes de vis sont parfaitement alignées au cordeau.

C2- Les lames sont soigneusement pré-percées et fraisées (ni trop, ni trop peu).

C3- Les vis (toujours en inox) sont vissées pour que la tête soit juste sous le niveau de la terrasse. Pas d'empreinte cruciforme (empreinte Torx ou carrée)

C4- Des lames de rives cachent la structure sous-jacente de la terrasse. Une ventilation minimum est préservée dans la mesure du possible.

D - CHECK-LIST CONTRAT

D1- La Société (ou l'artisan) est en mesure de prouver son expérience significative sur des projets comparables au vôtre (photos, visites de chantiers, témoignages).

D2- La Société peut produire immédiatement ses attestations de paiement des charges sociales et d'assurance Responsabilité Civile ET Décennale.

D3- La société connaît les principales règles édictées par le DTU 51.4 Platelage Extérieurs Bois et par la norme NF B54-040 Lames de platelage extérieur Bois.

D4- La terrasse est garantie 10 ans minimum

UICB
UNION DES INDUSTRIELS ET CONSTRUCTEURS BOIS